

Procès-verbal de la séance du conseil intercommunal
le mardi 31 mars 2009 à 19h30
à la Maison de Ville de Cossonay

1. Propos de bienvenue

M. Marcel Monod, président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les participants, dont MM. Batori et Déjardin, directeurs, et Mme Wolf, nouvelle boursière. Il présente ensuite l'ordre du jour, qui est accepté à l'unanimité, avant de passer la parole à la secrétaire pour l'appel.

2. Appel

Sont présents : - 16 délégués municipaux, dont 2 suppléants,
- 10 délégués des conseils, dont 1 suppléant.

Se sont excusés : - Mmes Nicole Baudet (Cossonay), Marylène Villard (Daillens), Nicole Rosset
& Véronique Collet (Lussery-Villars), Nadine Haehlen (Penthaz);
- M. Jean-Yves Thévoz (Daillens).

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2008

La lecture du procès-verbal, joint aux convocations, n'est pas demandée; ce document est adopté à l'unanimité.

4. Assermentations éventuelles

Le président procède à l'assermentation de M. Dominique Borgeaud, délégué du conseil de la commune de Cossonay.

5. Communications du bureau et courrier

Le conseil se rallie à l'unanimité à la proposition du bureau d'alterner les lieux de séances entre les communes membres, par tournus et par ordre alphabétique, tout en sachant qu'elles ne disposent pas toutes des locaux nécessaires (p.ex. Lussery-Villars). La prochaine séance devrait donc avoir lieu à Daillens (à confirmer).

6. Rapport et communications du comité de Direction

Rapport de la présidente - Mme Ingrid Rossel

C'est avec plaisir que Mme Ingrid Rossel informe le conseil que l'étude du bâtiment administratif, pour laquelle un crédit d'étude de Fr. 265'000.- a été accordé le 21.11.2007, a été réalisée pour Fr. 248'608.-. Les travaux, bien qu'ayant pris un peu de retard en raison des mauvaises conditions météorologiques de cet hiver, avancent à satisfaction. La présidente remercie la Municipalité de Cossonay pour son excellente collaboration dans le cadre de ce chantier.

La séance d'installation du conseil d'établissement a eu lieu le 22 janvier 2009. Le comité félicite M. Roger Weissbrodt pour sa nomination au poste de président.

Dicastère des constructions – Mme Valérie Induni

Actuellement, le dicastère des constructions s'occupe principalement du suivi du chantier du bâtiment administratif. Mais il étudie également les futurs besoins en salles de classe pour les élèves primaires et en salles de gymnastique, ceci pour la période 2012 – 2017; pour l'heure, aucun projet n'est en vue.

Dicastère des transports - MM. Italo Zeder & Yves Jauner

M. Italo Zeder relève que l'exercice comptable 2007 – 2008 est positif malgré la hausse significative du carburant : ceci est le résultat d'une collaboration étroite entre le mandant et le prestataire. Les incivilités sont par contre en augmentation et des actions sont menées conjointement par le transporteur, la direction de l'école et le comité directeur.

M. Marcel Monod ouvre la discussion : la parole n'étant pas demandée, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Préavis n° 1 / 2009	Comptes 2008
-------------------------------	---------------------

La lecture des documents n'est pas demandée. Les comptes bouclent avec un montant équilibré des charges et des revenus de Fr. 5'599'293.-, contre Fr. 6'091'277.- au budget 2008 et Fr. 5'662'272.- aux comptes 2007. Le coût de l'élève se monte à Fr. 3'126.- au primaire et Fr. 3'421.- au secondaire.

Dans son rapport, la commission de gestion & des finances souligne les points suivants :

- l'excellent travail du comité de direction et des deux directions scolaires qui font preuve d'un grand professionnalisme pour contenir l'évolution des coûts de fonctionnement;
- la grande charge de travail pour le comité de direction que représente la gestion au jour le jour de l'association;
- les effets de la nouvelle convention signée entre le DGEO et l'ASICoPe, qui impacte à raison de Fr. 20'865.- sur les comptes 2008;
- l'excellent résultat obtenu au poste des *transports*, du à la bonne gestion de Mme Monney et à la mise sur pied d'un enclassement particulièrement efficace de la part des directions;
- l'augmentation plus que probable des loyers, les analyses effectuées dans les locaux à la demande du DGEO montrant que certains sites devront faire l'objet de travaux plus ou moins importants en 2009 – 2010;
- le fait qu'aucune demande de crédit complémentaire ne devrait être nécessaire pour finaliser l'opération de nouvelle construction;
- la nécessité pour les deux directions d'être attentives sur le poste *camps et manifestations*, qui est en augmentation par rapport à l'année précédente.

Elle émet aussi les remarques suivantes :

- elle préconise la création d'un compte *déprédations* de façon à pouvoir mieux cerner le phénomène et prendre d'éventuelles mesures;
- elle conseille aussi au comité de direction de contracter une assurance collective de cautionnement.

Le président ouvre la discussion :

M. Michel Maillefer émet le vœu que le rapport de la fiduciaire chargée du contrôle des comptes soit un peu plus complet et étoffé.

A la question de **M. Pierre Grandjean** qui sollicite des explications quant à la différence du tarif de location des classes de Penthaz - qui est d'environ le double de celui des autres communes - **M. Italo Zeder** explique que cette différence est due à la vétusté du bâtiment de Penthaz (30 ans) qui occasionne de gros frais d'entretien, ce que confirme **M. Philippe Besson**, en rappelant au passage que les frais dont il est question avaient été intégrés au budget 2008 et en informant l'assemblée que la commune de Penthaz est en train de préparer un dossier pour la réfection de la toiture du collège.

La parole n'étant plus demandée, le président fait procéder au vote : les comptes 2008 sont adoptés à l'unanimité et décharge est donnée au comité de direction, à la secrétaire, à la boursière, à l'organe de contrôle et à la commission de gestion & des finances.

8. Préavis n° 2 / 2009	Mise en conformité de la convention relative à la détermination des loyers des bâtiments scolaires
-------------------------------	---

La lecture du préavis et du rapport de la commission n'est pas demandée. Par ce préavis, le comité de direction propose d'adapter la convention approuvée par les 13 communes le 3 mai 2006 à la nouvelle législation en matière de baux à loyer, puisqu'à l'avenir, le taux de référence ne sera plus publié par la BCV, mais remplacé par un taux fédéral moyen déterminé par la BNS.

D'autre part, le projet de nouvelle convention prévoit que les communes devront rendre leur budget pour le 1^{er} juin de chaque année, sur la base d'un taux d'intérêt des loyers fixé sur le taux de référence fédéral au 1^{er} mars. Dans son rapport, la commission de gestion & des finances conseille d'adopter le présent préavis.

Le président ouvre la discussion; la parole n'étant pas demandée, il passe au vote : le préavis est adopté à l'unanimité.

9. Rapport du bureau Adaptation des indemnités des membres du conseil intercommunal de l'ASICoPe, du bureau et des commissions; fixation des indemnités des membres du conseil d'établissement

La lecture du rapport n'est pas demandée. M. Monod le commente : suite à la nomination du conseil d'établissement, il est apparu nécessaire d'étudier une façon de rétribuer ses membres. Ce faisant, le bureau a constaté que le mode de rétribution décidé par le conseil en 2005 ne permettait pas d'indemniser correctement les membres des commissions. Le bureau propose une adaptation des indemnités comme suit :

Conseil intercommunal de l'ASICoPe

Président	35.- / heure + -.70 / km	yc les séances du conseil
Secrétaire	35.- / heure + -.70 / km	yc les séances du conseil
Membres	20.- / séance	
Membres des commissions	20.- / heure + -.70 / km	lors des séances de commission

Conseil d'établissement

Président	30.- / heure + -.70 / km	yc les séances du conseil
Secrétaire	30.- / heure + -.70 / km	yc les séances du conseil
Membres	20.- / séance	

Le président ouvre la discussion :

M. Jean-Marc Meylan souhaite connaître le nombre d'heures effectuées par le président et la secrétaire du conseil intercommunal. M. Monod lui répond qu'il faut compter 2 séances par année, lesquelles nécessitent 2 à 3 heures de préparation par le président. Quant à la secrétaire, le travail est un peu plus conséquent : environ 10 heures pour la préparation et l'envoi des convocations, puis la rédaction du procès-verbal. Le conseil d'établissement devrait quant à lui se réunir entre 2 et 4 fois par année.

M. Georges Rime informe que les représentants de la commune de Cossonay sont rétribués par cette dernière, qui elle-même encaisse les vacations émanant de l'ASICoPe. **Mme Ingrid Rossel** lui rétorque que c'est à l'ensemble des communes membres de l'ASICoPe de rémunérer les commissionnaires pour leur travail.

A la question de **M. Michel Maillefer**, **Mme Ingrid Rossel** informe que les membres du conseil d'établissement seront rétribués Fr. 20.- par séance, tant du conseil d'établissement que d'une commission.

La parole n'étant plus demandé, le président passe au vote : la proposition du bureau est acceptée à la majorité.

10. Renouvellement du Bureau

Sont élues ou réélues les personnes suivantes :

- président : Marcel Monod
- vice-président : Emmanuel Christen

11. Élection d'un membre à la commission de gestion & des finances

M. Philippe Besson souhaite se retirer de la commission de gestion & des finances; il est chaleureusement remercié par **M. Emmanuel Christen** pour l'excellent travail qu'il a accompli au sein de la commission et applaudi par le conseil.

Le conseil désigne **M. Pierre Grandjean** à la commission de gestion. Dès lors, cette dernière se compose comme suit :

- Joyet Christine, Villard Marylène, Rochat Yvan, Baudet Nicole, Bolay Jenny, Brocard Madeleine (1^{ère} suppléante), Grandjean Pierre (2^{ème} suppléant).

12. Propositions individuelles et divers

Envoi des convocations

M. Jean-Marc Meylan revient sur le problème de l'envoi des convocations et propose que les documents soient transmis par courriel. **M. Marcel Monod** propose qu'une demande soit adressée aux administrations communales pour savoir si elles accepteraient de faire le relais auprès de leurs délégués.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 20h25.

Le président :

La secrétaire :

M. Monod

C. Rochat